



COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 25-09-2015

Section de Tarn-et-Garonne

Opérations de restructuration du réseau

Au delà des éléments fournis lors du CHS-CT du 21 septembre (voir compte rendu ad hoc), la direction nous a apporté les précisions suivantes :

- l'emploi A+ supprimé ne sera pas réimplanté dans le département. Les règles de gestion des agents A+ font que le plus ancien des agents concernés par la restructuration (Moissac SPL et Castelsarrasin) pourra obtenir le poste de Castelsarrasin.
- sur Valence, nous transférons plus de volume d'emplois que de charges.
- les aspects immobiliers ont été évoqués au CHS-CT et concernent la mise en place d'une caisse sur le SIP de Moissac et l'aménagement d'un bureau pour l'agent A arrivant sur Castelsarrasin.

FORCE OUVRIERE a dénoncé l'article paru dans « la dépêche » concernant la fermeture du SPL de Moissac et dont les termes laissaient entendre que les collègues du SPL de Moissac ne disposaient pas de la compétence pour gérer convenablement l'hôpital intercommunal.



La directrice a répondu en réfutant les termes employés et en soulignant le travail accompli par les agents de la trésorerie de Moissac. Elle estime que l'auteur de l'article a fait une confusion entre les réformes touchant l'hôpital et les réformes touchant les services de la DGFIP. Elle a cependant précisé qu'elle ne mettrait pas en œuvre son droit de réponse pour ne pas risquer de voir une nouvelle fois ses propos interprétés.

FORCE OUVRIERE a demandé qu'un démenti soit publié sur Ulysse. La directrice communiquera prochainement.

FORCE OUVRIERE est intervenu sur les charges des postes après transfert en déplorant l'absence de quantification des charges de Valence. La directrice a indiqué qu'elle nous les fournirait...

FORCE OUVRIERE a demandé comment la direction envisageait le transfert des comptes RAR de St Nicolas vers Valence et le SIP de Moissac sachant qu'il n'est actuellement pas possible de diviser un fichier RAR par communes pour en transférer une partie sur chacun des futurs postes. La directrice a fait remonter le problème et si l'impossibilité se confirmait, l'ensemble du fichier RAR serait transféré au SIP de Moissac.

La direction a de plus précisé que l'EDR serait mobilisé en fin d'année afin d'apurer au maximum le courant (mandats et titres) et réduire le volume du RAR (ANV).



FORCE OUVRIERE a interrogé la direction sur le dispositif de formation mis en place après l'affectation des agents (notamment pour ceux qui changeront de filière) à l'occasion de cette restructuration. La direction répond que pour l'instant, il n'y a pas de parcours de formation prévu en janvier.

En ce qui concerne les règles de gestion mises en œuvre, la directrice a présenté au CTL la formulation transmise à la centrale « Les trésoreries de Moissac et St Nicolas constituent un périmètre unique. Les agents en poste au 31 décembre dans ces services, bénéficient d'une priorité pour rejoindre Valence, Castelsarrasin et Montauban. C'est la règle de l'ancienneté qui s'appliquera pour les départager ».

Vote : Contre : 2 FO, 2 Solidaires
Abstention : 1 CGT, 1 CFDT

Concernant les postes de Montaigu et Lauzerte, la directrice nous a informés du passage en gestion conjointe en prévision de la fermeture de Montaigu. Pour FORCE OUVRIERE, cela ne clarifiera pas pour autant la situation du chef de poste puisque la trésorerie de Lauzerte sera reclassée en catégorie C3.

Bilan du correspondant handicap 2014

Le correspondant handicap nous a fait part des modes de recrutement de travailleurs handicapés ainsi que des actions mises en œuvre pour favoriser leur insertion. A ce titre, en 2014, un fauteuil a été acquis sur les crédits du CHS-CT.

Mise en œuvre du recrutement des apprentis à la DGFIP

Dans le cadre de ces recrutements, 12 sont pris en charge par l'inter-région. Le Tarn et Garonne s'est porté candidat pour 2 apprentis. L'opération commence en octobre 2015. Les apprentis intégreront le SIE et la Trésorerie Municipale de Montauban. Les chefs des 2 postes ainsi choisis ont été volontaires pour remplir la mission de maîtres d'apprentissage.

FORCE OUVRIERE émet des réserves quant aux modalités d'application.

Les élus FO DGFIP sont contre la mise en place de l'apprentissage à la DGFIP telle qu'elle se dessine car l'impréparation de la DGFIP est manifeste : la DG s'est défaussée sur les directions départementales pour assurer son quota d'apprentis.

Ce sont les directions départementales qui vont signer les contrats d'apprentissage, qui organiseront l'accueil des apprentis.

Soulignons que le plus grand flou règne sur le statut des maîtres d'apprentissage qui doivent développer une disponibilité de tous les instants, être motivés et disposer de compétences pédagogiques et professionnelles. Vu l'état de nos services, nous avons beaucoup de doutes : alors soit le maître d'apprentissage laissera tomber son service, soit il laissera tomber l'apprenti.

FO-DGFIP craint que l'administration ne recrute des apprentis pour pallier les carences en effectifs des services et en les sous-rémunérant. Ceci a déjà été constaté hélas chez certains employeurs indéclicats qui usent et abusent du contrat d'apprentissage pour bénéficier d'une main d'œuvre à bon marché.

FORCE OUVRIERE soutient qu'un vote est obligatoire sur ce sujet, comme le prévoit la circulaire du ministère du travail du 8 avril 2015.



Expérimentation d'un Pôle de programmation inter-régional

DIRCOFI Sud Pyrénées, Haute Garonne, Tarn et Garonne et Gers, à compter d'octobre 2015.

Son objectif, définir des axes et pistes pour le contrôle fiscal. Des listes seront élaborées et transmises au département pour exploitation. Le PCE garde la main pour la rédaction des 3909. Pour le moment il n'est pas envisagé de transférer des agents du département vers cette structure, le but étant de profiter d'une mutualisation.

Mise en œuvre de CLIC'ESI

Avec la suppression de la signature obligatoire sur certains documents, (80 000 documents concernés dans le département), il est désormais possible de confier à un ESI l'édition, la mise sous pli et l'affranchissement des courriers rédigés localement. Cet outil permettrait de générer des économies et d'alléger les tâches des agents.



FORCE OUVRIERE note déjà des dysfonctionnements au sein des ESI et s'inquiète de l'impact pour les services. De plus certains documents doivent être retraités pour pouvoir bénéficier de ce système d'impression.

Des réunions de présentation du dispositif seront programmées au fur et à mesure du déploiement de l'application (30 septembre pour Moissac, 2 octobre pour Albasud et jusqu'au 30 octobre pour les trésoreries).

Un bilan sera dressé en fin d'année par la correspondante Clic'ESI.

Nous voici rassurés...

Excécution du budget 2015

En clair, il manque des sous pour clôturer le budget !

Les dépenses ont très fortement augmenté : les postes « frais de déplacement mission » et « formation » explosent (mobilité fonctionnelle oblige !). L'achat de mobiliers neufs et le déménagement du CDFIP de Montauban ont grevé le budget (auto financé à hauteur de 20 %).

Cependant, un recensement des besoins a été effectué pour la fin de l'année. Toutes les demandes ne seront pas satisfaites !



Les élus FO-DGFIP en CTL :

Alexandre AUDOYNAUD, Jean-Pierre MAURIE, Nathalie MAURIE, Jean-Michel WISCART

Pour information : Prochain CTL le 5 octobre sur la réorganisation du SIP de Montauban